



Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.

EXERCICE 4.2. Qu'est-ce que fabrique l'innovation? Et avec quoi?

Exemple de la Scic l'Atelier Paysan¹

- Quelle est la nature des ressources mobilisées, construites pour mettre en forme ces nouvelles choses?
 - L'Atelier Paysan utilise pour ses formations à l'auto-construction cinq camions transportant machines, matériaux et consommables nécessaires à l'auto-construction.
 - Il diffuse sur son site Internet et sous licence Créative commun des documents numériques décrivant le process d'auto-construction et les divers outils co-conçus modélisés, et anime également un forum Internet.
 - L'Atelier Paysan mobilise dans le cadre des formations sur sites les savoirs et les compétences des formateurs-accompagnateurs salariés sur l'auto-construction, les connaissances des agriculteurs des différentes filières agro-écologiques sur leurs besoins spécifiques, et leurs savoir-faire techniques pour l'auto-construction de nouvelles machines et de nouveaux accessoires adaptés à leurs besoins.
 - L'Atelier Paysan anime aujourd'hui également un réseau d'auto-constructeurs.
 - L'équipe comprend aujourd'hui 2 co-gérants, un poste administratif et financier, 3 ingénieurs mécaniciens permanents, deux architectes, un animateur national, un chargé de développement et un ou deux services civiques ou stagiaires.
 - La SCIC comprend deux antennes permanentes (une en Auvergne-Rhône-Alpes et une en Bretagne), une antenne saisonnière (Grand Est) et compte 500 membres actifs.
 - Son financement est assuré par les prestations de formations, l'achat-revente de matériel groupé pour l'auto-construction, la participation de sociétaires à la SCIC (71 sociétaires en 2017), le financement participatif et l'épargne solidaire par le biais de Cigales, le soutien de fondations et des financements publics.
 - L'Atelier Paysan mobilise également de nombreux partenariats (établissements d'enseignement agricole, espaces-test agricoles, jardins de cocagne, collectif des ONVAR, stations expérimentales, RMT AgroEtica, MCDR, pôle INPACT... et développe des collaborations à l'international (Etats-Unis, Québec, Royaume-Uni).
- Comment les ressources sont agencées ? Et en quoi cela permet d'innover ? (en quoi cela permet de faire des choses qu'il n'aurait pas été possible de faire autrement ?)
 - La complémentarité des modes d'actions (recensement des innovations paysannes, formations, ateliers de co-conception, modélisation, capitalisation, diffusion large et libre via les outils

¹ Voir présentation de la Scic l'Atelier Paysan dans l'exercice 2.3.

numériques et Internet, partenariats multiples, recherche de financements complémentaires...) permettent d'alimenter l'ensemble du principe d'action de L'Atelier Paysan.

- La composition, les compétences et l'organisation de l'équipe salariée permettent de réaliser, gérer et coordonner l'ensemble des activités.
- Le statut SCIC permet de développer des activités de différentes natures (à but commercial et non commercial, R&D...) et d'associer la diversité des partenaires dans sa gouvernance.
- L'agencement de différents types de financement permet le développement de ses différentes activités.

Quelles phases cela permet de travailler ou de passer dans le processus d'innovation?

- Au départ conçus et expérimentés dans les Jardins du Temple, 3 prototypes d'outils auto-construits ont été testés dans d'autres lieux.
- À partir de ces tests, a été imaginée et expérimentée la méthode d'accompagnement à l'autoconstruction d'outils agricoles lors de formations sur sites.
- La mise au point de cette démarche, l'élaboration d'un guide de l'auto-construction et la mise à disposition des outils co-conçus modélisés *via* le site Internet ont permis l'appropriation de l'innovation et sa diffusion.
- La transformation de l'association porteuse (Adabio, puis Adabio auto-construction) en SCIC a ouvert la possibilité de pérenniser l'innovation. La multiplication des formes de financement et de partenariats a contribué à son développement et sa reconnaissance institutionnelle.

• Qu'est-ce que cela permet de transformer en termes de pratiques, de comportements, de perceptions, de normes...?

- L'Atelier Paysan permet aux agriculteurs des différentes filières de l'agro-écologie de se réapproprier leurs outils de travail et de questionner leurs choix techniques, en partageant leurs savoirs et en élaborant collectivement des réponses adaptées à leurs pratiques agricoles.
- La dynamique enclenchée contribue aux changements de pratiques agricoles en faveur de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie en tant que nouveau modèle agricole.
- La perception de l'usage et du droit à la propriété intellectuelle liés aux outils agricoles : l'outil ne définit plus l'usage et les pratiques agricoles, mais l'agriculteur réfléchit d'abord aux choix techniques adaptés à son contexte agro-environnemental, puis définit les outils dont il a besoin. Les outils agricoles ne sont pas forcément issus obligatoirement du commerce et peuvent être auto-construits, adaptés et évoluer. Sur le principe, les outils agricoles peuvent aussi être sous licence libre et la connaissance relative à leur conception comme relevant du bien commun.

• Quels acteurs permettent d'accéder aux différentes ressources mobilisées ?

- L'équipe salariée de la SCIC.
- Les agriculteurs participant à la démarche de L'Atelier Paysan et qui partagent leurs savoirs.
- Les différents partenaires techniques et financiers de L'Atelier Paysan. Le mode d'action basé sur le « faire avec d'autres » partenaires est essentiel pour l'accès aux différentes ressources et au développement des activités de la Scic.

Quelles compétences chez ces derniers sont mobilisées pour cela ?

Leurs savoirs et savoir-faire en matière :

- d'agrobiologie et d'agroécologie ;
- d'auto-construction;
- de formation ;
- de mise en réseau et d'animation de réseaux ;
- de gestion et de développement de projet ;
- d'organisation et de gouvernance;
- de promotion et de communication ;
- de recherche de financement et montage de dispositifs de financement participatif;
- de recherche, montage et gestion de partenariats et de coopération ;
- de développement d'innovation.

- Qu'est-ce qui leur donne la possibilité (capacité) de les exercer (contexte social, position sociale, droits, moyens matériels, financier, etc.) ?
 - Le développement d'une nouvelle sensibilité de la société et du monde agricole en faveur de l'agriculture biologique et l'agro-écologie.
 - Le développement des circuits courts.
 - Le développement des pratiques par le « faire soi-même » (« Do it your self »).
 - Le développement du collaboratif.
 - La généralisation du numérique, des démarches en « open source » et des licences libres.
 - Le développement et la normalisation de l'économie sociale et solidaire.